

Observation LABUSSIÈRE C.

Monsieur le préfet,

Je viens vous donner mon avis très défavorable concernant l'idée tout à fait absurde d'implanter une usine inutile, dangereuse et polluante à Puceul.

Deux usines de taille très inférieure à celle de ce projet tournent à moitié de leurs capacités à proximité. Pourquoi cette nouvelle usine, de surcroît énorme, alors qu'il n'y en a pas besoin ? Je lis avec un amer sourire qu'un aéroport souhaiterait du bitume dans le secteur... Ne faudrait-il pas à un moment prendre acte de la décision de notre président que ce projet n'existe plus, tout comme ses besoins en bitume ?

Bitume pour quoi d'ailleurs ? Le projet de territoire de la communauté de commune de Nozay semblait avoir d'autres axes. Dans ce projet les impacts sont très nombreux :

- artificialisation des terres : diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...
- risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)
- risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatiles, métaux lourds...)
- risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)
- Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs attenants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?
- Risque de pollutions olfactives, sonores et lumineuses. impact sur la faune et la flore
- Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion...) présence sur site de 2 citernes de propane de 30m<sup>3</sup>

Nos élus ont voté ce projet sans aucune discussion ou échange, et même l'information est difficile à avoir. La démocratie est absente dans ces méthodes. La perte de confiance grandissante.

J'ai d'autres remarques ou questions, sans réponse satisfaisante dans le dossier de consultation, qui m'inquiètent et me font mettre en très grand doute la fiabilité et donc la faisabilité de ce projet :

- l'arrêté préfectoral définit un rayon de 1 km d'impact des pollutions autour du projet. Il est pourtant évident que les polluants ne s'y arrêteront pas, soyez raisonnable et ne tolérez pas cela pour la santé des riverains.

- tous les hameaux ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral. Il en manque 7, dommage pour eux et merci pour la belle

considération des citoyens du secteur !

- une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il en manque

6. C'est affligeant, lamentable et montre comme cette étude n'est pas sérieuse

- l'état des lieux de départ est effectué par le cabinet d'expertise du groupe pigeon. Ok, je suis très rassuré alors. C'est pas ce groupe qui doit construire et exploiter l'usine ?

- l'argumentaire de la dilution des pollutions par la 2x2 voies est simplement risible et non recevable : pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules... Sérieusement ?

- l'étude des rejets atmosphériques est partielle, il me manque les seuils de toxicité

- un autocontrôle tous les ans par le laboratoire du groupe pigeon et non accessible au public. Sérieusement ? On en est encore là ?

- Proposition d'utiliser un produit neutralisant d'odeur, lequel ?

- Une seule personne responsable de la sécurité pour un site qui pourrait fonctionner 22h sur 24h....

- Le groupe de concassage criblage ne bénéficiera pas d'installations susceptibles de capter les émissions de poussières.

Et que doit on comprendre quand on lit "informer, sensibiliser, favoriser les échanges" "non applicable au site" ? Je suis abasourdi.

Voudriez vous bien étudier ce dossier pour empêcher cette usine Monsieur de préfet ? Pour ma part et comme nombre de personne simplement sensées de ce territoire, je vous redis mon avis défavorable.

Clément Labussière